

Aurons-nous encore une place dans l'école du futur ?

La météo de ce week-end se montrant propice aux activités d'intérieur, c'est avec intérêt que je me suis penchée sur la lecture du tout frais rapport de la concertation « Refondons l'École de la République ». Une première remarque, cependant : si cette « refondation » a été lancée en grande pompe le 5 juillet 2012 devant le CSE, si le Ministre a réuni le CSE à nouveau le 11 octobre 2012 pour lui faire part du résultat des auditions, le temps de la concertation, en grande partie sur les vacances, a été extrêmement court (même si la CFE-CGC a été entendue) et les membres du CSE n'ont pas été destinataires du rapport ! On ne peut donc s'empêcher de se demander dans quelle mesure les enseignants de terrain ont été impliqués dans la réflexion autour d'axes dont la pertinence même nous paraît variable. Si nous ne pouvons que nous réjouir que l'on se penche sur « des personnels formés et reconnus », si nous ne pouvons que vouloir « la réussite scolaire pour tous » et « un système juste et efficace », nous sommes plus circonspects en ce qui concerne « les élèves au cœur de la refondation ». Tout comme nous sommes réservés devant la place excessive donnée dans la concertation aux « associations », « partenaires locaux » et « collectivités ». Que faut-il attendre d'une école qui « fédère dans son sillage tous les partenaires qui font sa richesse » ? Qu'avons-nous à attendre d'un « enrichissement de la palette de ses acteurs et partenaires » ? Une dernière réserve concerne la forme du rapport ; la rapidité de la rédaction, si elle peut permettre d'excuser quelques fautes, renforce l'impression d'un document dont les grandes lignes étaient écrites d'avance, calquées sur le programme présidentiel. Ainsi, comment se satisfaire d'une analyse, où page 19 l'École est « repliée sur elle-même, sans avancer au même rythme que la société française » et page 21 « elle n'a jamais été un moteur aussi important du changement » ? Enfin, comment expliquer que le lycée soit le parent pauvre de ce rapport « faute de consensus », même si nous pensons qu'au lycée, il faut laisser aux enseignants le temps de s'approprier les réformes en cours.

Certes, certains éléments du constat « Pourquoi refonder l'école ? » ne peuvent que réjouir le CNGA, qui, à de multiples occasions a mis en avant les « inégalités de conditions » d'exercice entre territoires et établissements, la nécessité d'un État « garant de l'égalité sur tout le territoire », les difficultés du métier, en particulier la confrontation à la « solitude professionnelle », à la « dévalorisation du métier », au « déclassement social », et qui a tiré la sonnette d'alarme sur les difficultés de recrutement qui « menacent la qualité du corps professoral ». Oui à une « valorisation de la profession pour rendre le métier plus attractif », oui à un retour au pré-recrutement et à une véritable formation des enseignants, oui à des possibilités de « mobilité » et de « diversification de l'expérience » au cours de la carrière, oui à des « conditions matérielles adéquates permettant aux enseignants de passer plus de temps dans les établissements »... Mais à côté de cela, il est navrant de voir comment les commentaires d'Éric Charbonnier, analyste à l'OCDE, dans « Le Monde » du 11 septembre 2011 sont « bricolés » dans le rapport de la concertation, pour laisser entendre que notre rémunération en fin de carrière serait presque indécente ! Et en ce qui concerne la formation continue, le flou qui entoure son obligation nous appelle à la vigilance quant aux conditions de sa mise en œuvre.

Si les disciplines doivent « entrer en communication », s'il faut développer le « travail de groupe chez les élèves », les « échanges d'expériences entre les enseignants », la « pédagogie coopérative », si les emplois du temps doivent être « plus souples et plus évolutifs », si les « modalités de l'évaluation » en collège doivent être « diversifiées », si l'on rend possibles des « regroupements d'horaires », la « globalisation d'un certain nombre d'heures », si l'évaluation « valorise l'investissement personnel », si de plus en plus de réunions sont organisées à des horaires « compatibles avec les obligations professionnelles » des parents, si l'enseignant doit être « autonome et créatif » dans la production

Éditorial

1 -Aurons-nous encore une place...

Nos positions

3 -CFE-CGC. Refondation de l'École

4-5 -Refondons l'École

9 -Refiscalisation des HS

Informations

2 -Partir à la retraite...

6-7 -Principales nouveautés

7 -Futurs retraités...

8 -ORS - Indemnités

10-11-CNGA reçu au Ministère

9-11-A lire au BO

de ressources pédagogiques, qu'en sera-t-il des conséquences sur les conditions d'exercice de notre métier ? Le statu quo depuis 1950 de l'organisation officielle du travail permet de rajouter à l'infini des heures consacrées à l'activité professionnelle : rencontres d'équipe pédagogique, travail sur le projet d'établissement, projets transdisciplinaires, suivi de l'orientation... et cette fois-ci encore, rien ne laisse penser que ces temps seront enfin pris en compte, quand on n'ignore pas superbement le travail des collègues en souhaitant que les CPE suivent le décrochage scolaire ou les professeurs principaux de Terminale s'investissent dans l'orientation, ou qu'on ne nous ravale pas au rang des élèves en nous incluant dans le champ d'un Règlement intérieur rénové.

L'école, nous semble-t-il surtout, ne peut pas avoir toutes les vocations. Et la vraie revalorisation commencera quand l'enseignant, les enseignements, les savoirs disciplinaires, au service de la réussite des élèves, quels qu'ils soient, cesseront d'être noyés dans des « projets citoyens », des « collaborations avec des partenaires extérieurs », quand on n'envisagera pas de laisser le « dernier mot » aux parents en matière d'orientation. Sinon, l'intention louable de réduire la journée de travail des écoliers aboutira à la création d'une vaste garderie sans contenu, où la question du recrutement ne se posera même plus puisqu'on n'y aura plus besoin de professionnels de l'enseignement.

Cécile FAVREAU-SAVATTIER

PARTIR À LA RETRAITE...

...après la limite d'âge :

Pour les fonctionnaires sédentaires (la plupart des professeurs sauf les instituteurs), la limite d'âge pour rester en activité varie en fonction de l'année de naissance :

Année de naissance	Age limite d'activité
Avant le 1er juillet 1951	65 ans
Entre le 1er juillet 1951 et le 31 décembre	65 ans et 4 mois
1952	65 ans et 9 mois
1953	66 ans et 2 mois
1954	66 ans et 7 mois
1955 et après	67 ans

Les personnels qui atteindront leur limite d'âge au cours de l'année scolaire doivent impérativement déposer leur dossier de demande d'admission à la retraite même s'ils désirent continuer au-delà et qu'ils remplissent les conditions pour cela. Dans le cas contraire, ils seront radiés des cadres d'office pour cause de limite d'âge.

Condition pour poursuivre au-delà de la limite d'âge :

- Recul de la limite d'âge d'un an par enfant à charge (limite 3 ans)
- Recul de la limite d'âge d'un an si à 50 ans le fonctionnaire était parent d'au moins 3 enfants vivants (sous réserve d'aptitude physique). Possibilité de cumul avec le recul précédent si l'un des enfants à charge est atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 % ou ouvre droit à l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Prolongation d'activité pour le fonctionnaire qui n'a pas atteint son nombre de trimestres nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein et ceci dans la limite de 10 trimestres sous réserve de l'intérêt du service et de l'aptitude physique.

La demande de prolongation est à déposer 6 mois avant la date de la limite d'âge avec un certificat médical d'un médecin agréé attestant de l'aptitude physique à continuer l'activité.

Françoise PONCET

CNGA

Siège Social et bureaux

63 rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 46

Télécopie 01 55 30 13 48

e-mail : cnga2@wanadoo.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président

Michel SAVATTIER

Lycée E. Branly, Châtellerault 86

*

Présidente-adjointe

Françoise PONCET

Lycée G. Eiffel, Gagny 93

*

Secrétaire générale

Rime FULCRAND

Collège E. Delacroix, Paris 16e

*

Trésorière

Cécile FAVREAU SAVATTIER,

Lycée Aliénor d'Aquitaine, Poitiers 86

*

Présidents d'honneur

P. CANONNE, S. CARRAT,

J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,

M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT

*

UA (Université Autonome)

Directeur de la publication

M. SAVATTIER

*

Maquette : **Raymond CIMA**

Dépôt légal à parution

N° de commission paritaire

1010 s 07540

ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré

à 1000 exemplaires par nos soins

La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA

LA CFE-CGC ET LA REFONDATION DE L'ÉCOLE



Dans le cadre de la « concertation nationale pour la Refondation de l'école » (voir édito), la CFE-CGC a travaillé durant l'été pour faire ses propositions pour l'école de demain.

Plusieurs domaines ont été étudiés avec attention par la confédération, on en retiendra seulement certains d'entre eux :

-Des missions définies pour des personnels reconnus : en introduction, on lit « le métier d'enseignant a évolué, s'est élargi, compléxifié, et cette diversité de missions doit être prise en compte. Les modalités d'évaluation des enseignants doivent également s'adapter. » Plus loin, on lit qu'il est indispensable de prendre en compte « l'évolution importante des pratiques du terrain » et donc « toutes ces activités qui pèsent sur la charge de travail des enseignants doivent être reconnues et valorisées. » On notera aussi que la CFE-CGC reste attachée au maintien d'une évaluation reposant sur un regard croisé entre le chef d'établissement, l'inspecteur et l'enseignant lui-même. Il est ajouté que l'innovation pédagogique doit être systématiquement prise en compte dans l'évaluation et valorisée. Enfin, la CFE-CGC évoque la situation matérielle des enseignants, elle insiste tout d'abord sur le fait que le métier d'enseignant requiert la validation d'un diplôme de Master 2 ce qui correspond, dans le monde de l'entreprise, à un statut de cadre auquel une rémunération minimum doit correspondre. On poursuit en disant que la rémunération des enseignants doit reposer sur une analyse minutieuse du temps de travail moyen et sur les rémunérations pratiquées dans les autres pays de l'Union Européenne.

-La valorisation de l'enseignement professionnel : Pour la CFE-CGC, cet enseignement permet non seulement une insertion professionnelle rapide des jeunes mais joue également un rôle important pour la construction d'un parcours professionnel. On relèvera qu'il est souhaité que les liens avec le monde économique soient renforcés, « la CFE-CGC souhaite que les programmes soient régulièrement réactualisés, voire renouvelés, au regard des besoins du marché ». Pour la confédération, l'orientation des élèves doit être améliorée, chaque élève doit avoir la garantie d'une place dans la filière de son choix. Il est également noté la nécessité de développer des passerelles et voies d'échange. « L'amélioration du service public d'orientation est un enjeu majeur pour l'Éducation nationale mais également le monde professionnel et les collectivités locales ».

-Un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements : En introduction, « les comportements violents dans les établissements, l'absentéisme chronique, sont parfois les symptômes d'une société qui échoue à corriger les inégalités sociales et à assurer la réussite de tous ». On relève que la CFE-CGC souhaite le renforcement de la présence des adultes au sein des établissements et de leurs abords. Les désordres scolaires doivent être une préoccupation de tous et les enseignants doivent être préparés, dès leur formation initiale, à la problématique des violences à l'école. De même, des actions de prévention et de sensibilisation doivent être développées en direction des parents.

-Rythmes éducatifs adaptés : La CFE-CGC souhaite « des rythmes éducatifs adaptés aux besoins des élèves et compatibles avec la vie professionnelle, familiale et sociale des parents. » Si la confédération ne s'oppose pas à l'instauration de deux semaines de cours supplémentaires, elle souhaite que cela soit « accompagné d'une contrepartie réelle et proportionnelle en termes de rémunération pour les enseignants ». Pour la CFE-CGC, « les heures de soutien seront dispensées par les enseignants mais ne doivent pas venir en supplément des heures dues dans le cadre habituel de leurs fonctions. »

Les documents élaborés par La CFE-CGC dans le cadre de cette concertation concernent bien d'autres thèmes : la refondation du socle commun, le service public de l'orientation, la scolarisation des élèves handicapés, le lycée public de la réussite, une vraie formation initiale et continue, une grande ambition pour le numérique, une école plus juste pour les territoires, l'enseignement supérieur... Sur demande nous pouvons adresser le dossier intégral aux collègues qui nous en feraient la demande.

Michel SAVATTIER

Mission première du professeur

ENSEIGNER

REFONDONS L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE



Concertation « Refondons l'école de la République »

Dans le cadre d'une des nombreuses instances de concertation mises en place par le nouveau gouvernement et plus précisément dans le cadre de celle concernant l'Education nationale, «Refondons l'école de la République», le CNGA a participé à un groupe de travail sur la réussite scolaire pour tous et la gestion de l'hétérogénéité en classe.

La conférence débute par une comparaison de modèle de gestion des classes en Allemagne, dans les pays Anglo-saxons, les pays du Nord et la France. On peut distinguer 4 modèles :

1. Modèle de la séparation :

- Il y a une sélection en fin de CM2
- Beaucoup de redoublements
- Pratiques individualisées faibles destinées aux élites

Ex : Allemagne, Autriche, Belgique, Suisse et Hongrie.

2. Modèle de l'intégration uniforme :

- Beaucoup de redoublements
- Remédiation avec une seule forme d'individualisation
- Classes hétérogènes mais regroupement par niveaux dans certaines matières (ex : les langues)

Ex : France.

3. Modèle de l'intégration à la carte :

- Peu de redoublements
- Setting-tracking : classes homogènes au primaire et groupes de compétences au collège
- Individualisation à l'apprentissage

Ex : Royaume uni, Nouvelle Zélande, USA et Australie.

4. Modèle d'intégration individualisée :

- Pas de redoublement
- Classes hétérogènes avec ponctuellement un travail en demi-groupe.

Ex : Suède, Finlande et Canada.

Selon des statistiques, les modèles nordique et anglo-saxon permettent de former plus d'élites scolaires, mais il y a beaucoup d'élèves en échec surtout dans le dernier modèle.

Le modèle nordique apporte la meilleure performance scolaire et limite les écarts sociaux. Le modèle français creuse les écarts sociaux : sa performance est moyenne, conduit un certain nombre d'élèves en échec et n'a pas d'effet sur l'élite scolaire.

Le CNGA se méfie de l'entrée par modèles et la comparaison de ces modèles avec ce qui se passe en France, car plusieurs facteurs notamment sociologiques et d'urbanisation n'ont pas été pris en compte. Certaines données sont faussées car le modèle français n'est pas homogène au collège du fait des «filiarisations» cachées à travers les options (classes bilingues, latinistes- hellénistes, chinoises...). De plus, il ne faut pas occulter les problèmes engendrés par la sectorisation (carte scolaire) et les inégalités des dotations entre les établissements.

De même, il faut aussi tenir compte de la présence d'établissements privés, qui accueillent de bons élèves qui fuient le système public, d'où une hétérogénéité théorique mais très imparfaite dans le système français.

Comment améliorer notre système éducatif et que proposons-nous ?

Si nous partons de l'étude de notre système actuel :

1. Il faut mieux encadrer les élèves au collège :

Il y a davantage de professeurs par élève au collège par rapport à l'école primaire, ce qui ne permet pas une bonne connaissance des élèves ; le dépistage d'élèves en difficulté se fait tard (à la fin du 1er trimestre). A cette période il serait souhaitable de créer des groupes de soutien ou de remédiation en petits effectifs afin de rattraper le retard dans les disciplines concernées encadrés par les professeurs de la classe, qui sont à même de cerner les problèmes, développer le soutien entre élèves en créant des tutorats (un élève fort avec un élève faible).

Au collège, il faut redonner aux professionnels de l'orientation leur place dans les établissements scolaires et envisager

REFONDONS... (SUITE)



dans certains cas une orientation professionnelle dès la classe de 4^{ème} avec la possibilité de revenir à un cursus généraliste grâce à des passerelles.

Cela implique :

- de revoir la mission du professeur : service avec des cours en classe entière et des cours de remédiation à faible effectif et inclure dans l'emploi du temps les heures de concertation et les réunions comme dans le secteur privé. Redonner sa place au professeur, cela implique de le rémunérer correctement, le recrutement à bac + 5 justifiant un traitement de cadre,
- davantage de professeurs, donc plus de moyens,
- une réelle implication de nos politiques en faveur de l'Éducation pour construire la société de demain.

Les bénéfices seraient multiples :

- L'amélioration des résultats scolaires.
- Une meilleure relation entre l'élève, le corps enseignant (et même l'institution) et les familles.
- Projection de l'élève vers l'avenir.
- Meilleure entente dans la classe.

2. Agir en amont en réformant l'école primaire :

Bien entendu toutes les lacunes du primaire ne peuvent être comblées au collège et il serait souhaitable de réformer l'école primaire en :

- se recentrant sur les disciplines fondamentales (français et mathématiques c'est à dire savoir lire, écrire et compter),
- cessant les pressions sur les professeurs des écoles qui se voient interdire d'imposer des devoirs (circulaire du 29 décembre 1956 « aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe », cette circulaire n'étant en fait pas appliquée dans l'enseignement privé, ce qui provoque une fuite des élèves). Il faut redonner la place aux devoirs écrits qui permettent à l'élève de s'approprier les notions essentielles,
- laissant une part plus importante à l'autonomie des établissements et des professeurs dans leur pratique éducative (exemple : l'acquisition de la lecture),
- permettant à l'institution de faire redoubler des élèves en grande difficulté.

3. Accompagnement personnalisé :

L'accompagnement personnalisé au lycée se déroule principalement en classe entière. Parfois, ce temps est utilisé pour compléter le cours dans différentes disciplines pour pallier à la baisse du nombre d'heure de celles-ci, ou pour faire de la méthodologie, ou renforcer les connaissances dans les matières considérées comme fondamentales et ceci principalement dans les établissements les plus prestigieux.

L'idée d'un accompagnement personnalisé aurait pu être bonne, mais son application par manque de moyen a perdu son sens premier.

En conclusion, le CNGA espère que certaines de ces propositions concrètes allant dans le sens de « la réussite scolaire pour tous », seront relayées par les plus hautes instances dans la rédaction de la loi d'orientation.

Rime FULCRAND

**Pensez à régler
votre cotisation 2012-2013**

Réduction d'impôt : 66% du montant de la cotisation

**Le CNGA
c'est aussi
www.cnga.fr**

LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS...



Les principales nouveautés de la rentrée.

a) Rythmes éducatifs

- Le Ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, justifie le « rééquilibrage » des vacances avec leur allongement à la Toussaint, par le fait que le 1er trimestre est le plus long, « c'est la moitié de l'année » dit-il et que donc, les incidents (violences, suicides) sont majoritaires durant cette période.

- La réforme des rythmes scolaires fait partie de la concertation en cours sur la refondation de l'école : le rapport du comité de pilotage préconise au collège une limitation du nombre d'heures de cours à 5 h par jour en 6ème et 5ème puis 6 h en 4ème et 3ème. Durant les deux premières années du collège, tous les élèves devront être accueillis au moins jusqu'à 16h30 au-delà des heures d'enseignement (la journée doit comprendre une aide au travail personnel et des activités culturelles, artistiques et sportives).

- Il faudrait « reconquérir le mois de juin » en réformant les procédures d'orientation et de passage des examens et de plus allonger de deux semaines la durée de l'année scolaire.

b) L'agenda social

- La rémunération des agents au programme ! Cette question devrait être abordée avec un bilan de l'évolution globale des rémunérations des fonctionnaires en octobre puis des travaux sur les grilles de rémunérations et les régimes indemnitaires en novembre et enfin les mesures catégorielles en décembre.

- Interrogé sur les causes de la désaffection des étudiants pour le métier d'enseignant, Vincent Peillon souligne que des évolutions de carrière n'ont pas été prévues à l'Éducation nationale comme dans les autres métiers. En revanche, au sujet d'une augmentation des traitements des personnels de l'Éducation nationale, le Ministre indique qu'il faudra l'envisager mais il ne fait pas de promesse.

- La Ministre de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu présente ses six priorités : réforme de la Fonction publique en impliquant les agents, droits et moyens syndicaux, exemplarité des employeurs publics, conditions de vie au travail, parcours professionnels, mobilité et carrières des agents.

- La Ministre veut rendre concrets pour les agents et les citoyens les effets du changement politique porté par le gouvernement Ayrault.

- La position de la Ministre sur le maintien de la journée de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie n'est pas encore arrêtée. Elle indique que cette journée a permis à l'ancien gouvernement de financer le budget de certains ministères.

- Enseignement scolaire : Vincent Peillon décide que la morale sera enseignée à l'école après 2013.

c) Handicap : des modules de formation pour les enseignants

Sur le site de l'Éducation nationale, des modules de formation à distance ont été publiés et destinés à tout enseignant qui scolarise un élève en situation de handicap dans sa classe afin qu'il puisse rapidement adapter sa pédagogie.

Le Ministre a annoncé l'ouverture en septembre d'une réflexion pour professionnaliser le métier d'accompagnement des élèves handicapés.

A la rentrée 2012, les académies ont bénéficié de 1500 emplois supplémentaires d'assistants d'éducation AVS-I et de 2100 emplois d'assistants de scolarisation AVS-AS créés par transformation de contrats aidés.

d) Les entretiens « enseignants-entreprises »

D'une grande utilité pour les professeurs de sciences économiques et sociales et d'économie-gestion (dans le cadre de leur formation continue) afin d'éclairer la théorie économique par des cas pratiques d'entreprises.

e) Concertation entre le Ministre et les chefs d'établissements

Vincent Peillon veut lister les priorités et éviter les tensions liées au socle : dans un cadre budgétaire contraint et malgré la priorité accordée à l'école, tout ne sera pas fait en même temps » annonce-t-il. Le primaire, la formation des enseignants et le temps scolaire restent ses priorités.

Le Ministre rappelle le rôle primordial des chefs d'établissement pour conduire la refondation de l'école républicaine.

f) Evaluation :

f-1) Des enseignants :

- Un nouveau texte publié au JO du 29 août 2012, rétablit les dispositions des statuts particuliers afférentes à la notation et l'avancement d'échelon (grand choix, choix, ancienneté) des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

- L'obligation pour les candidats reçus aux concours externes de recrutement dans les corps enseignants de justifier de la possession d'un certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur et d'un certificat de compétences en informatique et internet est reporté à la date de leur titularisation et non plus à la date de leur nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire.

- Le système de l'appréciation professionnelle, modifié par le décret du 7 mai 2012, avec l'introduction d'un entretien professionnel et des modalités d'avancement selon un mécanisme de « réductions et de majorations d'ancienneté » a été abrogé comme l'avait indiqué Vincent Peillon, alors conseiller éducation du candidat à l'élection présidentielle de François Hollande.

LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS (SUITE)

f-2) Des élèves :

Vincent Peillon souhaite trouver un système d'évaluation qui encourage à progresser. Il annonce qu'il n'y aura pas de suppressions des notes mais qu'il faut faire évoluer notre façon de noter ; il ajoute que cela vaut pour les élèves comme pour les professeurs qui sont toujours notés comme les élèves.

g) 22000 postes seront mis aux concours l'an prochain

Il s'agit de postes aux concours externes du primaire et du secondaire (privé sous contrat compris) permettant de couvrir tous les départements à la retraite. A ces postes s'ajoutent les 10000 postes annoncés par Vincent Peillon.

h) Emplois d'avenir

Ils concernent les étudiants entre la deuxième année de licence et la 1ère année de master se destinant aux métiers du professorat, pour exercer une activité « d'appui éducatif » ; ils toucheront 900 euros par mois et s'engagent à passer les concours enseignants. 6 000 emplois de ce type seront créés à partir de janvier 2013 puis au total 18 000 sur les 3 ans à venir. Les rectorats choisiront les candidats en lien avec les universités.

i) L'école du socle

- « Le collège unique propose aux élèves l'ambition essentielle d'acquérir la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences dans le but d'accomplir avec succès leur scolarité, poursuivre leur formation, construire leur avenir personnel et réussir leur vie en société » indique le ministère.

- Le DNB (Diplôme National du Brevet) inclut désormais la validation de ce socle commun et de nouvelles modalités d'épreuves ont été définies, mieux adaptées aux compétences de ce socle, et s'appliqueront dès la session 2013.

- Le livret personnel de compétences actuel, qui évalue les acquisitions du socle commun, connaîtra très rapidement des simplifications et évolutions. Il ne devrait conserver que les « têtes de chapitre » ou « grands domaines ».

- Le comité de pilotage préconise une évaluation positive et l'abandon progressif du redoublement des élèves.

- Appliquer une sectorisation du recrutement des élèves fondée sur des critères territoriaux, sociaux et scolaires.

- Affecter dans les territoires en difficultés des enseignants expérimentés, si possible volontaires, afin d'assurer une stabilité des équipes, avec de meilleures conditions de travail pour encourager le volontariat : décharges horaires, équipement, une formation et un accompagnement spécifique.

j) Contractuels : environ 6 000 postes ouverts aux concours en 2013.

k) Formation des enseignants

Après concertation sur l'école, des propositions ont été faites :

- Former l'ensemble des personnels au sein de la même structure (L'Espé : Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) avec une part de cursus commun ; pour les professeurs, intégrer à la formation un enseignement de sciences humaines et sociales.

- Assurer la simultanéité de la formation académique et professionnelle, dès la licence. Mettre le principe de l'alternance au service de la formation professionnelle. « Les premiers professeurs formés, à partir de la rentrée 2013, dans les Espé, n'auront que 6 heures à faire sur le terrain », a annoncé Vincent Peillon.

- Identifier lors du concours de recrutement non seulement les compétences disciplinaires mais aussi la motivation et les qualités nécessaires au métier.

- Il n'y aura pas de changement du statut des enseignants déjà en place (pas de bivalence).

Chrystel JOTHY



FUTURS RETRAITÉS...

Quelques rappels :

a) Depuis 2005, la RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) vient compléter (modestement certes pour ceux qui partent maintenant en retraite à cause du faible nombre d'années de cotisation) notre pension en fonction des activités complémentaires que nous avons effectuées : HSA, HSE, ISO, heures en formation continue, indemnité de professeur tuteur, indemnités d'examen... avec un plafond de cotisation sur 20% du traitement brut. Une cotisation de 5 % est prélevée sur ces activités (plus 5% à la charge de l'État) et cette cotisation est transformée en points (au 01/01/2012, valeur d'acquisition du point : 1,0742 €).

Vous pouvez consulter le site www.rafp.fr pour connaître votre nombre de points acquis et la retraite correspondante en multipliant par la valeur du point. (au 01/01/2012, valeur de service du point : 0,04378 €).

b) Le traitement continué ayant été supprimé en 2010, la mise en paiement de la pension intervient à compter du 1er jour du mois qui suit la cessation d'activité sauf pour les personnes atteintes par la limite d'âge ou radiées pour invalidité. Nous vous conseillons donc de demander votre retraite le dernier jour d'un mois.

Françoise PONCET

ORS, TAUX D'INDEMNITÉS...



Rappel des ORS et des taux des indemnités et rémunérations supplémentaires par catégorie

Lexique :

- ORS : Obligation Réglementaire de Service, le nombre d'heures devant élèves à effectuer.
- HSA : Heure Supplémentaire Année d'enseignement, heures supplémentaires assurées toute l'année donc sur 36 semaines et figurant dans l'État VS (Ventilation des Services). Elles sont payées sur 9 mois d'octobre à juin. Une seule heure supplémentaire, pour nécessité de service, peut vous être imposée. Le taux de la première HSA est majoré de 20%.
- HSE : Heures supplémentaires effectives qui sont versées pour des remplacements de courte durée ou pour certaines actions
- Prime annuelle pour les collègues qui assurent leur service et au moins 3 HSA dans l'enseignement secondaire : 500 euros /an.
- ISO (Indemnité de Suivie d'Orientation des élèves), part fixe : 1199,16 euros /an
- ISO part modulable pour les professeurs principaux (les ISO sont payés sur 12 mois) :
 - 1230,96 € pour les classes de 6ème, 5ème, 4ème des collèges.
 - 1408,92 € /an pour les classes 3ème des collèges, les secondes des lycées technologiques et généraux, les 1ères années de BEP et CAP des LP et les secondes, 1ères et Terminales des bacs pro en 3 ans.
 - 895,44 € pour toutes les 1ères et Terminales des lycées généraux et technologiques et les autres divisions de LP
- Divers : indemnité de ZEP (1155,60 € /an), indemnité forfaitaire pour CPE (1104,12 € / an), indemnité de tuteur assurant le suivi des stagiaires (2000 € / an).

Catégorie	ORS heures	HSA en euros par an	HSE en euros par heure
Professeur de chaire supérieure	9	3160,71	109,75
Professeur de chaire supérieure	11	2586,03	89,79
Agrégé Hors Classe	15	1692,55	58,77
Agrégé EPS Hors classe	17	1493,43	51,86
Agrégé classe normale	15	1538,68	53,43
Agrégé EPS classe normale	17	1357,66	47,14
Bi admissible certifié ou PLP	18	1126,23	39,11
Bi admissible EPS	20	1013,61	35,19
Certifié ou PLP Hors Classe	18	1183,61	41,1
Professeur EPS Hors Classe	20	1065,25	36,99
Certifié ou PLP classe normale	18	1076,01	37,36
Professeur EPS classe normale	20	968,41	33,63
Adjoint d'enseignement	18	920	31,94
Chargé d'enseignement	18	894,36	31,05
PEGC classe exceptionnelle et HCL	18	1012	35,14
PEGC classe normale	18	920	31,94
MA 1	18	914,66	31,76
MA 2	18	820,63	28,49
MA 3	18	728,74	25,3
Contractuel 2ème catégorie	18	1086,69	37,73
Contractuel 3ème catégorie	18	1005,49	34,91

REFISCALISATION DES HS

Refiscalisation des heures supplémentaires et cotisations y afférentes

Le CNGA ne s'est jamais opposé au fait que certains collègues assurent des heures supplémentaires dans leur établissement : il est évident que cette liberté de les accepter ou non est conditionnée sur leur existence même au sein de l'établissement, sur la volonté du chef d'établissement d'en affecter à certains collègues et sur des circonstances personnelles concernant l'enseignant (état de fatigue, situation familiale, situation financière...).

Mais pour que chacun en accepte, en toute connaissance de la réglementation, le CNGA vous précise que désormais ces heures seront fiscalisées et soumises à cotisations salariales.

Précisions tout d'abord que le taux des HSA et HSE est fonction de votre catégorie (ou corps) et du fait que vous soyez ou non à la hors classe et ceci indépendamment de votre échelon. Le taux de ces heures supplémentaires étant une moyenne, il va de soi que les débutants ont une rémunération supérieure à leur heure de base alors que les collègues aux échelons élevés, plus nombreux car la durée de chaque échelon est plus longue, ont parfois un taux inférieur à leur heure de base : nous sommes donc loin de la majoration de 25% puis de 50 % affectée aux heures supplémentaires du privé.

Sous l'ancien gouvernement ces heures étaient défiscalisées et les charges y afférentes étaient remboursées (ligne réduction cot. Heures sup. du bulletin de paie).

Et pour ne prendre qu'un exemple : Monsieur Martin professeur certifié HCL au 6ème échelon assure 3 HSA. Elles sont payées mensuellement (d'octobre à juin), la première 157,81 €, les 2 suivantes 131,51 € chaque soit 420,83 € / mois au total (plus une prime annuelle de 500 euros pour 3 HS dans le secondaire que nous ne ferons pas entrer dans le calcul comparatif). Sur ces 3 heures supplémentaires il paiera désormais :

- 7,86 % de charges salariales (CSG déductible, CSG non déductible, CRDS = 8 % sur 98,25 % du revenu donc 7,86 %) soit 33,08 €

- 5% de RAFF (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) soit 21,04 €

- 1% de contribution solidarité soit 4,21 €

Sa perte sera donc de 58,33 €.

De plus, ce revenu supplémentaire sera soumis à impôt et en supposant que la tranche marginale d'imposition de Monsieur Martin soit de 30 %, il acquittera $0,30 \times 0,9 \times [420,33 - 21,04 \text{ (RAFF)} - 4,21 \text{ (contribution solidarité)} - 21,09 \text{ (CSG et CRDS déductibles : } 33,08 \times 5,1 / 8)]$ soit 101,11 €.

Conclusion : à la rentrée 2012, Monsieur Martin perdra 58,33 € + 101,11 € soit 159,44 €/mois. Ses 3 HSA lui rapporteront après impôt 261,39 €/mois au lieu des 420,83 € /

mois, ce qui correspond à une baisse de 38 %.

Si Monsieur Martin a des charges de famille et si sa tranche marginale d'imposition n'est que de 14 %, il perdra tout de même $53,03 + 47,19 = 100,22$ €/mois soit 25 %.

Rappelons que le CNGA ne se prononce pas sur la pertinence de ce choix économique et fiscal de la part du gouvernement mais exige des mesures pour compenser cette nouvelle perte de pouvoir d'achat : augmentation de la valeur du point d'indice, augmentation du nombre de points d'indice, heures supplémentaires revalorisées (taux de l'heure de base majoré de 25%).

Signalons aussi que nous ne sommes pas les seules victimes de la suppression de la loi TEPA⁽¹⁾ : indépendamment des impôts supplémentaires qu'il y aura à acquitter sur les heures supplémentaires, 53% des salariés des TPE⁽²⁾ (ceux qui, parmi les plus de 4 millions de salariés, effectuent des heures supplémentaires) ont vu dès le mois de septembre 2012, une baisse d'environ 3 % de leur rémunération nette. Et là encore pour ne prendre qu'un exemple : un « smicard » travaillant 39 heures par semaine, perdra entre le mois d'août 2012 et le mois de septembre 43 euros (ce qui équivaut au bout d'un an à une perte de 40% d'un mois de salaire) : c'est que l'on appelle travailler autant pour gagner moins ! Il est donc probable, que dans les entreprises, et aussi dans les Fonctions publiques, le problème du maintien du salaire (et on n'ose même plus parler de son augmentation) soit la revendication principale de cette fin d'année.

Françoise PONCET

(1) TEPA : loi du 21 août 2007 en faveur du Travail de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat

(2) Très Petites Entreprises

À LIRE AU BO

Enseignement

BO N°35 du 27 septembre 2012

- Écoles d'ingénieurs

Nombre maximum de places mises aux concours au titre de l'année 2012

arrêté du 21-8-2012

- Livret personnel de compétences

Simplification pour l'année 2012-2013

note de service n° 2012-154 du 24-9-2012

- Actions éducatives

Programme prévisionnel 2012-2013

rectificatif du 18-9-2012



Rime FULCRAND

CGC-ERD ET LE CNGA REÇUS AU MINISTÈRE



Une délégation de CGC-ERD (Éducation Recherche et Développement) a été reçue par Guillaume Houzel, Conseiller social, Vie étudiante, Culture scientifique et technique au Cabinet de Geneviève Fioraso, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le 11 septembre 2012.

Après une rapide présentation de l'Union syndicale CGC-ERD, chaque syndicat a sélectionné les problèmes les plus urgents dans l'enseignement supérieur et la recherche.

1. L'UNARED⁽¹⁾ a d'abord déploré le faible financement des projets des « Suds »⁽²⁾, puis a insisté sur la nécessité de revoir les critères d'évaluation des chercheurs, la notion de performance individuelle créant des tensions.

Le Conseiller social a rappelé la volonté de la Ministre de simplifier le paysage, trop lourd de la recherche pour en améliorer l'efficacité, notamment en sollicitant davantage l'Europe.

2. Pour le SNIRS⁽³⁾ le plus gros problème est l'attractivité des métiers de la recherche, tant du point de vue statutaire et salarial que pour la place et le rôle des chercheurs dans la société, à revaloriser, particulièrement pour les « sciences dures ». Pour cela, il faut :

- reconnaître le doctorat dans les secteurs privé et public ;
- offrir aux chargés de recherche l'accès à la hors-classe ;
- redonner aux labos des moyens de fonctionnement ;
- rendre plus simple et équitable le financement des projets et en réserver une partie pour les projets à risques ;
- revoir les procédures d'évaluation.

Pour M. Houzel il n'est pas simple de couvrir tous les moyens d'évaluation, il y a trop d'instances de programmation (les Etablissements, l'ANR...). C'est un problème très lourd d'inciter à la recherche et aux études scientifiques.

3. Le SIE - Sup⁽⁴⁾ a regretté que le recrutement de professeurs ayant une réelle expérience professionnelle tels que ceux de l'ENSAM⁽⁵⁾ soit en voie d'extinction, ce qui est préjudiciable pour la formation des étudiants. Il faut absolument inciter les universitaires à aller vers l'entreprise, proposer aux doctorants des préparations à l'entreprise et rétablir des horaires plus importants dans les enseignements technologiques et professionnels. La suppression de l'initiation à tout ce qui est production conduit à une perte de compétence des enseignants dans ce domaine. Quant aux stages, est posé le problème du tutorat.

Conscient de l'enjeu, le Conseiller social s'est engagé à se renseigner sur l'évolution des professeurs d'ENSAM. La France a en effet besoin d'ingénieurs et de techniciens, on a passé le stade de la discussion sur l'intérêt des relations avec l'entreprise. Mais c'est une responsabilité à partager avec les entreprises qui ont tendance à laisser à l'Education nationale tout le poids de la formation contrairement aux autres pays. Il faut donc ajuster le doctorat, car une majorité de docteurs ne fera pas de carrière académique.

Quant à la formation des enseignants, en concertation

avec Vincent Peillon à l'EN, il n'y aura pas de retour en arrière, ni à l'Ecole normale ni à l'IUFM, mais elle se fera dans des Ecoles à l'intérieur de l'Université avec les UFR, avec mission de formation au métier du professorat et de l'éducation. On envisage un système de pré recrutement, une recreation d'une forme d'IPES.

4. Le CNGA a évoqué 4 problèmes liés aux Sections de Techniciens Supérieurs

1) Le problème posé par le remboursement des frais de déplacement des professeurs qui rendent visite à leurs élèves en stage.

Les stages sont obligatoires pour les étudiants, ainsi que la rédaction d'un rapport de stage qui est évalué à l'examen et ceci sous différentes formes en fonction des spécialités. Dans certains BTS qui viennent d'être rénovés à la rentrée 2011 (BTS Bâtiment par exemple), le stage acquiert une place bien particulière puisqu'il participe à la validation de certaines compétences. Les visites des enseignants sont donc d'autant plus importantes : elles permettent de définir avec le tuteur les activités à confier au stagiaire, activités qui lui permettront d'acquérir des compétences qui seront validées par l'examen final. Le professeur doit aussi s'assurer que le tuteur joue pleinement son rôle et n'est pas complètement absorbé par son activité professionnelle en se déchargeant de tâches répétitives et sans intérêt sur le stagiaire : deux visites sont donc nécessaires, une première pour définir les tâches qui seront confiées au stagiaire, une deuxième pour faire un bilan des activités avec le stagiaire et le tuteur. Dans ces conditions il apparaît légitime et urgent de trouver une solution satisfaisante permettant de rembourser les frais de déplacement des professeurs. Des solutions ponctuelles, des petits arrangements existent dans les lycées : utilisation du véhicule de l'établissement avec un plein d'essence, distribution de HSE (avec la refiscalisation des heures supplémentaires, il devient injuste de payer des impôts sur des remboursements de frais !). En résumé, il ne nous semble pas correct de faire reposer ce problème sur les chefs d'établissement qui doivent composer avec cette anomalie de l'institution, les agents comptables affirmant qu'ils n'ont pas de ligne budgétaire pour ce type d'indemnisation des professeurs.

2) Dans les BTS rénovés où la modularisation est expérimentée, un problème matériel de mise en place des emplois du temps :

Le problème est l'adéquation entre le référentiel de certification qui indique des enveloppes horaires hebdomadaires et le document appelé référentiel de formation lié à la modularisation qui précise le découpage en modules avec des horaires annualisés. Le lycée fonctionne sur la base de 30 semaines de cours par an (en STS) et la répartition horaire par modules serait plus aisée à mettre en place (compatibilité informatique avec les logiciels EN pour les emplois du temps) si les enveloppes horaires étaient des multiples de 30 heures voire de 15 ou

AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (SUITE...)

7,5 heures. Il nous semble qu'il y a un paradoxe à vouloir modulariser à la manière des universités, la formation BTS dans un cadre lycée qui fonctionne sur une tout autre organisation.

3) Le paradoxe ci-dessus évoqué se retrouve dans l'approche pédagogique. En effet, la modularisation est construite par unités de formation avec une entrée par modules de type thématique avec certes des références à des compétences à acquérir mais pratiquement sans préconisations pédagogiques. La formation académique sur une forme de programme semble être valorisée alors qu'une approche globale de type « projet », par exemple, n'est pas du tout mentionnée. De telles approches nous paraissent plus intéressantes pédagogiquement parlant pour développer et valider des compétences, en partant de situations réelles donc concrètes et proches des problématiques du monde professionnel. Le CNGA-CGC ne saurait être contre le principe des unités acquises (il a, en son temps, proposé un baccalauréat par matières) mais la modularisation telle qu'elle est présentée dans le référentiel pourrait induire une sectorisation des apprentissages et un tronçonnage de la formation au détriment d'une démarche intégrative de l'apprentissage par compétence. On ne peut donc que regretter le manque de préconisations fortes pour aider les enseignants à adhérer à cet enseignement par compétence et surtout les aider à construire des situations d'évaluation.

D'une manière générale, au niveau de l'enseignement secondaire et ici au niveau de l'enseignement supérieur, rien n'est fait au niveau de l'institution pour déjà définir comment est évaluée une compétence et ensuite, pour que les enseignants puissent entrer dans cette démarche eux qui ont surtout étaient habitués par leur cursus à appréhender l'apprentissage par les contenus (savoirs académiques) et non par la problématique des compétences. De plus l'évaluation des compétences type collège (évaluation des compétences du socle commun) n'encourage pas nos collègues dans cette démarche : ils ont l'impression que le but est de valider toutes les compétences de tous leurs élèves et que si certaines ne le sont pas par eux-mêmes, elles le seront de toutes façons par leur chef d'établissement quelles que soient les capacités réelles de leurs élèves : la non validation des compétences d'ailleurs est sans incidence sur la passage par exemple de la classe de troisième à la classe de seconde.

4) Le quatrième point que nous avons évoqué portait sur les formations qu'ont reçues les enseignants sur ces nouveaux référentiels et sur la modularisation qui pour eux, professeurs de lycée est tout à fait innovante : chaque établissement « s'est débrouillé » et l'application de la réforme est très variable d'un établissement à l'autre. Au niveau des stages en entreprise par exemple, certains collègues, un an après sa mise en place, semblaient découvrir le nouveau rôle du stage au niveau du développement voire de l'acquisition des compétences des étudiants. Nous ne pouvons que regretter d'une manière générale l'insuffi-

sance d'implication de l'inspection dans l'explication de cette réforme au niveau des enseignants.

Pour tous ces sujets il n'y aura pas de réponse avant mars 2013 : la ministre doit déjà tirer les conclusions de la large concertation engagée à travers les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche lancée le 11 juillet 2012 où le CNGA, CGC-ERD et la CFE-CGC compte faire entendre leur voix et fournir des contributions sur les sujets qui nous préoccupent.

Françoise PONCET

(1) *Union des Agents de la Recherche de l'Enseignement et du Développement*

(2) *Projets de développement et de coopération avec des pays en voie de développement principalement situés géographiquement dans l'hémisphère sud.*

(3) *Syndicat National Indépendant de la Recherche Scientifique*

(4) *Syndicat Indépendant de l'Enseignement Supérieur*

(5) *École Nationale Supérieure des Arts et Métiers*

À LIRE AU BO

Personnel. Carrière

BO N°35 du 27-09-2012

• Indemnités propres à certaines fonctions
Rémunération des intervenants participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
arrêté du 9-8-2012

BO N°34 du 20-09-2012

• Formation professionnelle continue
Modification pour l'année scolaire 2012-2013 du calendrier des sessions 2011-2013 du diplôme de compétence en langue
note de service n° 2012-138 du 5-9-2012

Enseignement

BO N°37 du 11-10-2012

• Scolarisation des élèves. Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012

• BEP

Modification des règlements d'examen de plusieurs spécialités
arrêté du 20-8-2012

BO N°36 du 04-10-2012

• Actions éducatives en faveur de la langue française
circulaire n° 2012-144 du 26-9-2012

• Actions éducatives

Concours « Trophée civisme et défense » et « Prix armées-jeunesse » - édition 2012-2013
circulaire n° 2012-145 du 1-10-2012

BO N°34 du 20-09-2012

• Actions éducatives. Prix de l'éducation 2013
note de service n° 2012-112 du 12-7-2012



Rime FULCRAND

Pensez à régler votre cotisation 2012-2013

Réduction d'impôt : 66% du montant de la cotisation

**Le CNGA
c'est aussi
www.cnga.fr**

Liste des Responsables et contacts Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Léonard de Vinci - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU -15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
CAEN	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16. Courriel : alain-couegnat@club-internet.fr
CRETEIL	Mme PONCET - Tél-01 43 24 86 33 –Courriel : alponcet@yahoo.fr
DIJON	M. LE PILLOUER Michel - 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	Mme PUTOUD, Allée d'Eséka 38780 Pont-Evêque, Tél. 04 74 57 71 33. Courriel : brigitte.putoud@wanadoo.fr
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 2 Avenue Georges Dupont - ZA de l'Épinette - LOOS (59120) - Tél. 03 20 50 14 07
LIMOGES	Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marne 86000 POITIERS - Tél. 06 68 16 02 12 Courriel : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Courriel : paps@club-internet.fr
LYON	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Courriel alain-couegnat@club-internet.fr
MONTPELLIER	Mlle THOMAS de JOLY Courriel : nathalie.thomas-de-joly@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Courriel. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr
NANTES	CNGA - U.R.-CGC, 7, place Gare de l'État - 44276 - Nantes - Tél. 02 40 35 98 12
NICE	UD CFE-CGC 81, rue de France 06000 NICE Tél. 04.93.88.86.88 - Courriel : ud06@cfecgc.fr
ORLEANS-TOURS	M. BERNARDIN - 2 Verrières 18350 Nérondes - Tél. 02 48 80 27 73 - Courriel : bernardinserge@free.fr
PARIS	Mme FULCRAND - Courriel : rims@netcourrier.com
POITIERS	Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marne 86000 POITIERS - Tél. 06 68 16 02 12. Courriel : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Courriel : paps@club-internet.fr
REIMS	Mme PANETIER - 9 rue des Cerisiers 51140 MUIZON. Tél. 0611861337 Courriel : marthe.polonceaux.panetier@gmail.fr
RENNES	M. LE BARBIER - CGC Espace syndical 93 Bd Ed. Prigent 22000 ST BRIEUC. Tél. 06 21 85 68 18
STRASBOURG	Mme KOWES-GAST - 64 rue de Général de Gaulle - 67190 GRESSWILLER - Tél. 06 62 74 84 78 Courriel : nathalie.kowes-gast@insa-strasbourg.fr M. A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
TOULOUSE	Mme AUGÉ-SCHIRA - 19, rue de l'horizon - 12450 LA PRIMAUDE - Courriel : n.schira@neuf.fr
VERSAILLES	Mme ALLAINMAT - Tél. 06.08.07.61.51 - Courriel : meacnga@wanadoo.fr

Cotisation annuelle 2012-2013

INDICES MAJORÉS pour 2012 / 2013

Indice 288 et au-dessous	98,00 €
De l'indice 289 à l'indice 309	102,00 €
De l'indice 310 à l'indice 354	115,00 €
De l'indice 355 à l'indice 405	128,00 €
De l'indice 406 à l'indice 458	144,00 €
De l'indice 459 à l'indice 501	158,50 €
De l'indice 502 à l'indice 554	168,50 €
De l'indice 555 à l'indice 601	180,50 €
De l'indice 602 à l'indice 658	194,50 €
De l'indice 659 à l'indice 703	208,00 €
De l'indice 704 à l'indice 751	220,00 €
Indice 752 et plus	231,00 €

RETRAITÉS pour 2012 / 2013

Retraite brute (ou Principal) et Congé de Fin d'Activité	
Inférieure à 900 €	72,00 €
De 900 à 1100 €	85,00 €
De 1100 à 1300 €	94,00 €
De 1300 à 1500 €	103,50 €
De 1500 à 1750 €	106,50 €
De 1750 à 2000 €	113,50 €
De 2000 à 2200 €	123,50 €
Au dessus de 2200 €	136,00 €



Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE* Agrégés et Bi-admissibles	97,00 € 112,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	97,00 €
El./Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année*	87,00 €
Assistant d'éducation	87,00 €
Élevés I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	55,00 €

La déduction fiscale est de 66%
La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)

La cotisation des collègues en disponibilité, en congé pour études ou en congé parental est forfaitairement fixée à 67,00 €. Pour celle des collègues en CFP rémunéré, consulter le B.N.

Pour les ménages d'adhérents, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être diminuée de 50%, sous réserve qu'elle reste > 80,00 € pour les actifs et 67,00 € pour les retraités.

Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (qui ne peut être inférieure à 80,00 €).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou El./Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie

M., Mme, Mlle Prénom Tél.....

Date de naissance

Adresse personnelle

Établissement scolaire

Fonction Corps.....

Discipline

Échelon Indice depuis le

Courriel :

A... le...

Signature

Montant
de la cotisation

- *ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an
- *M'abonne seulement à l'UA (45 € pour 1an, fiscalement non déductible)
- *Demande une documentation avant décision
- * (rayer les mentions inutiles)

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.
Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - Courriel : cnga2@wanadoo.fr
CCP : CNGA , Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T